

CLIMAPLUS XN PROTECT P6B

Descriptif pour cahier des charges

Composition

Un verre extérieur en float clair PLANICLEAR , dont la face, orientée vers l'espace intercalaire est revêtue d'une couche de métaux nobles, PLANITHERM XN, déposée sous vide par pulvérisation cathodique.

Un espace intercalaire de 12 ou de 15 mm, rempli de gaz Argon, qui offre une meilleure isolation thermique que l'air sec.

Un verre intérieure en feuilleté STADIP PROTECT SP 615, composé de plusieurs feuilles de verre clair, assemblées par plusieurs films intercalaires en butyral de polyvinyle (PVB) de 0,38 mm chacun.

STADIP PROTECT est conforme à la norme NBN EN 12543.

L'étanchéité du vitrage est assurée par une double barrière souple.

Caractéristiques de CLIMAPLUS XN STADIP PROTECT 6 #- 15 argon – SP 615

• Transmission lumineuse (TL) suivant la NBN EN 410 :	78 %
• Réflexion lumineuse extérieure (RLe) suivant la NBN EN 410:	12 %
• Facteur solaire (g) suivant la NBN EN 410 :	0,60
• Shading Coefficient (SC) :	0,69
• Valeur d'isolation thermique (U) suivant la NBN EN 673:	1,1 W/m²K
• Réduction sonore Rw(C ; Ctr) suivant EN ISO 717-1	–
• Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 :	1(B)1 face feuilleté
• Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 :	P6B

Autres caractéristiques

L'épaisseur doit être calculée conformément aux normes en vigueur.

Le fabricant garantit pendant une période de 10 ans, prenant cours à la date de fabrication de la fourniture initiale, qu'il ne se produira aucune diminution de visibilité par condensation sur les faces internes du vitrage.

Le vitrage doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et utilisé conformément à la NIT 221 du CSTC et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

Le vitrage est marqué CE. Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.

La trempe (ou le durcissement) du vitrage pour éviter le risque de casse thermique, due à l'échauffement partiel du vitrage, sera décidée sur avis du fournisseur du vitrage.